

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 27 JUIN 2017**

La 6ème séance du Conseil d'administration du Collège de Courtanvaux de l'année scolaire 2016-2017 s'est tenue le lundi 27 juin 2016 sous la présidence de Madame LE GOURRIELLEC Sylvie, Principale.

Le quorum étant atteint (17 personnes sur 24), la séance débute à 18 heures 10

Madame AUVRAY, Représentante des personnels ATOSS, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

1 – Adoption du procès-verbal du 03 avril 2017

Le procès verbal du conseil d'administration du 03 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2 – Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté sans modification

A – Affaires Pédagogiques

- Validation fiche d'évaluation oral soutenance de projet DNB
- IMP (Indemnité de Mission Particulière)
- EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires)
- Bilans 2016-2017

B – Affaires Financières

- DBM n°2 pour information
- Conventions
- Manuels scolaires
- Dons FSE-MAE
- Désherbage du CDI
- Information Département Dotation Compensatrice

18h15 arrivé de Monsieur DESHAYES représentant de la commune siège.

A – Affaires Pédagogiques

1) Fiche d'évaluation oral soutenance de projet DNB

Madame la présidente explique la mise en place d'une fiche d'évaluation pour l'épreuve orale de soutenance de projet du DNB. Madame COISPEL, représentante des professeurs, explique les détails de cette grille et précise qu'après avoir été testée au DNB blanc, celle-ci a subi des modifications.

Madame la présidente demande l'avis des membres du Conseil d'Administration pour valider la grille d'évaluation de l'épreuve orale finale

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

0

Abstention : 0

2) IMP (vote pour avis)

Madame la présidente explique ce qu'on appelle mission particulière et présente la répartition des IMP pour l'année 2017/2018 en précisant qu'elle est redéfinie tous les ans et que les attributions se font en terme de qualité de l'indemnité et non pas de personne. Sur les 3,75 IMP, 3,50 sont réparties à ce jour.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

0

Abstention : 0

3) EPI

Madame la présidente porte connaissance aux membres du Conseil d'Administration, du courrier du Ministre de l'Education Nationale daté du 19 juin 2017, et fait référence à l'arrêté modificatif publié le 18 juin 2017 au JO et le 22 juin 2017 au Bulletin officiel de l'E.N. : « qu'il n'y a plus de thèmes imposés. Cette disposition laisse latitude aux établissements pour renforcer le soutien et/ou l'approfondissement des savoirs». Puis, elle présente la fiche concernant les dispositions nouvelles pour les enseignements complémentaires pour la rentrée 2017.

4) Bilans 2016/2017

- Bilan scolaire : présenté par Madame la présidente (voir pièce jointe)

Les statistiques des cours non assurés font apparaître les trois raisons suivantes : raisons administratives, accompagnement scolaire et raisons personnelles. Madame la présidente précise que l'augmentation des cours non assurés pour raison personnelle est due à l'absence d'un professeur sur un temps long sans que celui-ci puisse être remplacé.

En réponse à une question des représentants des parents, la présidente souligne que ces éléments ne prennent pas en compte les heures de cours non réalisées en début d'année, alors que trois professeurs (physique, espagnol et technologie) n'ont pas été affectés avant début octobre.

Madame NUGUES, représentante des professeurs remarque que les professeurs du collège sont très engagés dans leurs missions et que la présentation de ces chiffres de cours non assurés est maladroite, car, elle prête à confusion et qu'elle pourrait être mal interprétée en précisant qu'un professeur est présent lorsqu'il accompagne une sortie. Madame LE GOURRIELLEC précise qu'il s'agit seulement de préciser les cours non assurés par rapport aux heures prévues à l'EDT.

Les représentants des enseignants trouvent tout anormal que soient présentés au Conseil d'Administration les statistiques des heures de cours non-assurés dans l'établissement.

Madame PERRONNET, représentante des parents précise qu'elle comprend et partage la position des enseignants.

Monsieur DESHAYES, représentant de la commune, fait remarquer que dans les entreprises et dans d'autres administrations le taux d'absentéisme est présenté.

- Bilan vie scolaire : présenté par Madame RULLAUD, CPE. Celle-ci, indique qu'il y a plus de moyens au niveau de l'équipe en 2016/2017 qu'en 2015/2016. Elle fait remarquer la baisse des absences et des exclusions. Par contre le nombre d'heures d'étude a beaucoup augmenté, en raison de la réforme du collège qui limite le nombre d'heures élèves à 26H/semaine, des cours non assurés et de certaines spécificités de l'EDT dont les heures de sciences.
- Rapport d'activité du service de promotion à la santé : présenté par Madame la présidente (voir pièce jointe)
- Rapport d'activité du service social en faveur des élèves : présenté par Madame la présidente (voir pièce jointe)

- Bilan du CESC : présenté par Madame RULLAUD, CPE. Celle-ci apporte quelques explications sur les actions menées, voire développées. Madame BESNIER demande s'il y aura une information sur les dangers d'internet, Madame RULLAUD affirme qu'il y aura bien une intervention sur ce sujet. (voir pièce jointe)
- Bilan e-lyco : ENT, présenté par Monsieur COMTE, référent e-lyco du collège (voir pièce jointe)
- Bilan référant numérique, présenté par Monsieur COMTE, RUPN (voir pièce jointe)
- Bilan des activités du CDI présenté par Monsieur COMTE, professeur documentaliste. Il note l'augmentation de la fréquentation du CDI (voir pièce jointe)
- Bilan COP : présenté par Madame la présidente (voir pièce jointe)
- Bilan Association sportive (AS) : présenté par Madame la présidente (voir pièce jointe)

B – Affaires Financières

1) Décision budgétaire modificative pour information :

Monsieur le Gestionnaire présente la DBM n°2 pour information concernant l'ouverture des droits suite à l'attribution de la dotation d'entretien par le conseil Départemental, l'attribution de subvention au titre du FDSH pour l'achat d'équipements et de réparations de matériels de cuisine, la régularisation de l'ouverture des droits de la ligne des manuels scolaires et des droits de reprographies, la régularisation de l'ouverture des droits du fond social des cantines.

2) Bilan des voyages et sorties réalisées :

Monsieur le Gestionnaire présente le tableau des tableaux des voyages et sorties 2017 réalisés, en précisant les activités restantes à effectuer avant la fin de l'année :

Est soumis au vote du Conseil d'Administration l'affectation des dons du FSE, de la Subvention Globalisée, de la Subvention de Fonctionnement et des autres recettes suivant le tableau des tableaux des voyages et sorties 2017 réalisés

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

3) Conventions :

Monsieur le Gestionnaire présente 3 conventions :

a) Convention de pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Cette convention fixe les engagements respectifs du Département et du Collège en matière patrimoniale, numérique et de fonctionnement. Monsieur le Gestionnaire précise qu'il s'agit d'un avenant pour l'année scolaire 2017/2018, la convention arrivant à échéance au 31 août 2017 et qu'une nouvelle CPOM sera présentée en 2018 suite aux modifications des prises en charges des contrats réglementaires et de maintenances par le Département.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Principale à signer l'avenant n°1 à la convention du 19 mars 2015

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame MARCAIS quitte la séance à 20h10

b) Convention d'adhésion au service de paiement en ligne par carte bancaire (TIPI)

Est présenté aux membres du Conseil d'Administration la nouvelle convention avec la DGFIP pour l'accès à la plate-forme TIPI pour le paiement des frais de restaurations via e-lyco. Monsieur GILBERT indique que sur l'ensemble des établissements rattachés à l'Agence Comptable, le Collège est le premier utilisateur de

ce service, il représente 8% des règlements effectués et qu'à ce jour les frais occasionnés ne représentent que 0.41% de ses règlements, soit 13,20 euros. Un débat s'instaure sur l'utilité de ce service, Madame COISPEL reprend les éléments du coût de fonctionnement pensant que ses frais sont supportés par les familles, Monsieur le Gestionnaire précise que ce coût est supporté par le Collège et non pas par les familles. Cette convention peut être résiliée à tout moment sans préavis. Madame LE GOURRIELLEC indique que ce dispositif est une alternative réglementaire à la pratique de la mise en place d'échéanciers et que cela permet aux familles de pouvoir étaler et gérer le règlement de leur dette.

Monsieur le Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Madame La Principale à signer la nouvelle convention avec la DGFIP pour l'accès à la plate-forme TIPI et paiement des frais occasionnés par l'utilisation de ce service

Votants : 17 Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 4

c) Convention de partenariat entre le Collège et la Médiathèque de Bessé sur Braye

Monsieur le Gestionnaire présente la convention qui a pour but de formaliser les échanges suivant les activités pédagogiques apportées aux élèves du Collège avec la Médiathèque de la Commune.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Madame La Principale à signer la convention avec la Médiathèque de la Commune de Bessé sur Braye

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

4) Manuels scolaires

Monsieur le Gestionnaire présente aux membres du conseil d'administration l'utilisation de la subvention attribuée par l'Etat pour l'achat de manuels scolaires, après consultation des enseignants, en précisant qu'ayant peu de besoins en manuels scolaires, a été convenu de disposer de manuels dans les classes afin que les élèves n'aient pas à transporter leurs livres permettant d'alléger les cartables. Monsieur le Gestionnaire indique que suite à la demande du professeur de Français, l'achat de certains livres ou romans pourra se faire, ceux-ci rentrant dans cette catégorie par destination du fait de leur utilisation.

Il est demandé au Conseil d'Administration de donner leur avis sur l'utilisation présentée, de la subvention, pour l'achat de manuels scolaires

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

5) Dons :

Est soumis au vote du CA l'autorisation de recevoir un don du Foyer Socio Educatif d'un montant de 99,00 € concernant le financement de la sortie Calligraphie à la médiathèque de Saint Calais du 09 mai 2017.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Est soumis au vote du CA, l'autorisation de recevoir un don du Foyer Socio Educatif d'un montant de 2 250,00€ concernant le financement du Séjours Aux Alpes qui s'est déroulé du 12 au 16 juin 2017.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Est soumis au vote du CA, l'autorisation de recevoir un don du Groupe MAE Solidarité d'un montant de 130,00 € concernant le financement du Séjours Aux Alpes qui s'est déroulé du 12 au 16 juin 2017.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

6) Désherbage au CDI

Afin de permettre au documentaliste de sortir de son inventaire des livres usagés ou obsolètes, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :

- 1) - d'autoriser ce désherbage
- 2) – d'autoriser la vente
- 3) – fixer un tarif, celui-ci était précédemment de 0,50 € par Livres

Est soumis au vote du CA, d'autoriser ce désherbage, d'autoriser la vente au prix de 0,50 cts par livre et d'affecter cette recette en AP/ CDI/ODIVERS/ cpte 7088 ayant pour contrepartie la ligne AP/CDI/0CDI

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

7) Information Dotation Compensatrice du Département

Monsieur le Gestionnaire informe les membres du Conseil d'Administration sur la dotation pour la minoration du tarif de restauration par élève boursier demi-pensionnaire permettant de réduire le repas, portée à 0,55 € (0,50 € en 2016), l'application de ce montant prévue au 1^{er} janvier 2017, n'a pu être mis en place qu'à compter du trimestre 3 soit au 01 avril 2017.

La Non reconduction au titre de l'année 2016/2017 de l'aide de 60,00 € aux élèves boursiers externes.

Madame LE GOURRIELLEC demande s'il y a des questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La Principale,

Sylvie LE GOURRIELLEC

La Secrétaire,

Claire AUVRAY